Anact
L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Communiqué de presse Lyon, le 3 juin 2021

Nouvel appel à projets du Fact pour

« Accompagner les transitions écologiques, économiques et sociales »

Le nouvel appel à projets du Fonds d'aide pour l'amélioration des conditions de travail (Fact), piloté par l'Anact, vise à soutenir des initiatives accompagnant les transitions écologiques, économiques et sociales des entreprises en prenant en compte les conditions de travail.

Le nouvel appel à projets s'appuie sur le constat que les questions d'organisation, d'emploi, de compétences, de dialogue social et de conditions de travail sont déterminantes pour réussir les transitions écologiques, économiques et sociales. Il apparaît dans ce contexte nécessaire d'accompagner les entreprises, en particulier les TPE/PME, pour qu'elles intègrent ces enjeux et mettent en œuvre ces transitions de façon concertée avec les salariés et leurs représentants.

Avec ce nouvel appel à projets, le Fact propose un appui à des démarches - prospectives, exploratoires ou expérimentales - d'accompagnement des transitions écologiques, économiques et sociales des entreprises.

Les projets éligibles pourront concerner une ou plusieurs entreprises, un secteur d'activité ou un territoire. Il pourra s'agir d'actions de sensibilisation (s'appuyant par exemple sur des retours d'expériences), d'actions de formation ou de professionnalisation des parties prenantes de l'entreprise ou encore des dispositifs d'accompagnement (d'entreprises ou d'organismes qui les accompagnent).

En savoir plus : consulter l'appel à projets

Date limite de dépôt des dossiers : 17 septembre 2021

Le Fact soutient, au moyen d'une aide financière, versée sous forme de subvention dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre, des projets innovants, d'expérimentation ou de capitalisation qui s'inscrivent, nécessairement, dans le cadre d'un dialogue social rénové, d'une approche participative et d'une dynamique d'échange et d'action sur le travail.

Contacts Presse :
Catherine Guibbert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38
Aurélie Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'usager et performance.